



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sports scolaires et universitaires

Question écrite n° 96329

Texte de la question

M. Michel Ménard attire l'attention de Mme la ministre des sports sur la pratique sportive au sein de l'université. Une récente étude menée dans le cadre du sport universitaire tend à montrer, sur une période de dix ans, l'évolution des performances sportives de filles et garçons de 18 à 22 ans inscrits en cycle de condition physique à l'université. Ces statistiques notent une baisse de 10 % de la performance cardio-respiratoire des étudiants. Si cette régression peut être mise sur le compte d'une sédentarisation ou de l'évolution dans l'alimentation des jeunes, il n'en est pas moins troublant de constater qu'elle fait écho aux données nationales. Deux d'entre elles sont particulièrement parlantes. Une première statistique mentionne que le nombre d'enfants et d'adolescents souffrant d'obésité est passé de moins de 5 % en 1980 à plus de 35 %, trente ans plus tard. Un deuxième chiffre, issu du rapport Auneau-Diagana de 2008, démontre que seuls 20 % des étudiants pratiquent un sport dans le cadre universitaire. C'est un chiffre en rupture avec la pratique sportive régulière des enfants et adolescents dans l'enseignement de premier et de second degré. Il souhaiterait connaître les moyens mis en place par le ministère pour promouvoir la pratique sportive au sein de l'université et demander quelle politique est mise en oeuvre afin de garantir une continuité dans la pratique sportive des jeunes de l'école élémentaire à l'université.

Texte de la réponse

Le ministère des sports est attaché au développement des activités physiques et sportives auprès de l'ensemble des publics. Toutefois, une attention particulière est portée à la population scolarisée. En effet, l'entrée au lycée est une période où l'on observe une baisse de la pratique sportive en club. Le ministère signe des conventions d'objectifs avec les fédérations sportives scolaires et universitaires (Union sportive de l'enseignement du premier degré, Union générale sportive de l'enseignement libre, Union nationale du sport scolaire, Union nationale des clubs universitaires et Fédération française du sport universitaire) pour développer la pratique sportive au sein de clubs installés à l'intérieur des établissements scolaires et universitaires. Concernant la population étudiante, le ministère des sports soutient le développement de l'activité sportive proposée aux étudiants à travers la Fédération française du sport universitaire et l'Union nationale des clubs universitaires, en complément des activités physiques proposées par les universités et leurs Services universitaires des activités physiques et sportives (SUAPS). Ces deux fédérations proposent une pratique physique organisée autour de rencontres et compétitions sportives à un peu plus de 160 000 licenciés. En 2010, les conventions d'objectifs signées avec ces deux fédérations prévoyaient le versement d'un peu moins d'un million d'euros pour la poursuite d'objectifs tels que l'accroissement de la pratique sportive ou l'éducation à la santé des licenciés. Pour que le passage de l'enseignement secondaire vers l'université ne soit pas synonyme de décrochage dans la pratique sportive licenciée, le ministère a incité les instances dirigeantes de l'Union nationale du sport scolaire et de la Fédération française du sport universitaire à développer les passerelles entre les activités de ces deux fédérations, telles que l'organisation de compétitions communes ou la reconnaissance des diplômes fédéraux. Dans le prolongement des déclarations du Président de la République lors de ses vœux au mouvement sportif, une réflexion est engagée sur les équipements sportifs. Leur disponibilité et leur proximité sont en effet des facteurs

déterminants de l'accès à la pratique sportive des étudiants. Le ministère des sports envisage, dans le cadre des expérimentations de diagnostic territorial approfondi, de conventionner avec une ville universitaire pour la réalisation d'un tel diagnostic afin d'intégrer dans l'analyse de la demande de pratique sportive la population étudiante, et de formuler les préconisations visant à la meilleure efficacité d'utilisation de ces installations.

Données clés

Auteur : [M. Michel Ménard](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96329

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 2010, page 13668

Réponse publiée le : 26 juillet 2011, page 8201